

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 30 octobre 2020

### **Destruction de 30 300 faux dentiers dangereux pour la sécurité des enfants**

Les douaniers de l'aéroport de Nice ont procédé à la destruction par incinération de 30 300 faux dentiers jouets présentant un risque d'ingestion et d'étouffement pour les enfants. Elle fait suite à un contrôle diligenté sur deux lots en provenance de Chine totalisant 553 523 jouets destinés à la distribution en France et non conformes aux normes au regard du décret 2010 166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets .



*Crédit : Douane française - Référence de dentiers à dents jaunes dangereux*

A la demande du Service d'analyse de risque et de ciblage de la douane (SARC), les agents du bureau de douane de l'aéroport de Nice ont procédé au contrôle physique de deux lots de jouets comportant respectivement 294 893 et 258 630 articles en provenance de Chine et destinés à être vendus sur l'ensemble du territoire national. Les marchandises ont donc été bloquées et des échantillons des différentes références adressés pour analyse au laboratoire commun douane/DGCCRF de Marseille (SCL).

Il est ressorti des analyses que :

- 30 300 dentiers étaient non conformes et dangereux pour la sécurité des enfants. Le SARC a demandé qu'il soit procédé à leur destruction, aux frais de l'importateur, dans des installations agréées ;
- 25 290 peluches étaient non conformes et dangereuses mais ont pu être remises aux normes ;
- les autres 497 933 jouets, qui présentaient un défaut de marquage, ont pu être mis en conformité par adjonction du marquage obligatoire « *attention ne convient pas à un enfant de moins de 36 mois, petits éléments pouvant être ingérés.* »

Dans le cadre de son rôle de protection du territoire et des citoyens, la douane française contrôle les marchandises. Elle porte une vigilance toute particulière aux jouets. Ses agents en ont contrôlé **8,3 millions en 2019 (+ 23 %)**. Il y a quelques semaines, les douaniers du Havre procédaient à la destruction de 40 000 peluches aimantées, également jugées dangereuses pour la sécurité des enfants.

#### [POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [Sécurité des jouets. Les Conseils de la DGCCRF : cliquez ici](#)
- [Les douaniers du Havre détruisent 40 000 peluches dangereuses : cliquez ici](#)

Bureau de la communication :

01 57 53 41 03 – [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)